

**Arrêté du 6 février 2015 mettant fin au mandat
des membres des Conseils régionaux de l'action sociale
NOR : JUST1504115A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu l'arrêté du 17 juillet 2007 modifié portant statut des Conseils régionaux de l'action sociale ;
Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil national de l'action sociale du 12 décembre 2014 ;*

ARRETE

Article 1

Le mandat des membres des Conseils régionaux de l'action sociale prend fin le 20 mars 2015.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 février 2015.

Pour la ministre et par délégation,
Le secrétaire général,

Eric LUCAS